
Principes directeurs pour la reprise des stages au CISSS de Laval

Malgré la situation de crise sanitaire actuelle, le CISSS de Laval souhaite accueillir des stagiaires. Toutefois, il est convenu que cette reprise se fasse dans un contexte de crise sanitaire. Il faudra donc reprendre les activités dans un contexte très singulier, guidé par des principes qui permettront de nous ajuster aux aléas évolutifs de la pandémie afin **d'assurer la sécurité des étudiants, des superviseurs et des usagers tout en maintenant le développement attendu des compétences exigées par les programmes de formation.**

Aussi, la tenue des stages devra s'ajuster à la capacité d'accueil des milieux de stages du CISSS de Laval. Il est important de considérer que cette capacité d'accueil sera notamment modulée par :

1. le respect des mesures sanitaires établies par la santé publique;
2. la reprise des activités (retour des employés délestés à leur poste habituel);
3. les enjeux logistiques (espaces, locaux, casiers, accès technologiques, etc.);
4. la flexibilité des modalités pédagogiques (enseignement à distance, répartition des horaires de stages, leur durée, les fins de semaine, exposition en zones rouges, etc.);
5. la capacité financière d'absorber les ajustements nécessaires;
6. l'évolution de la pandémie et la possibilité d'une seconde vague.

Les pages qui suivent présentent des consignes pour les apprenants et des recommandations pour les maisons d'enseignement, les superviseurs et pour notre établissement à titre de milieu d'accueil. Ces recommandations s'appuient entre autres sur les considérations générales suivantes :

- Lorsque nécessaire et applicable, seront priorisés :
 - Les stages terminaux;
 - les besoins en main-d'œuvre ainsi que les demandes visant les étudiants déjà à notre emploi ou en processus d'embauche dont le stage est requis pour la diplomation ou l'obtention d'un permis d'exercice pour l'été;
- Les stages de groupes seront possibles en zones vertes et devront permettre la distanciation physique; des groupes de 3 ou 4 personnes seront autorisés en unités de soins; (mesure sujette à changement selon l'évolution de la pandémie);
- Les objectifs académiques devront être maintenus et compatibles avec la réduction du risque et le respect des mesures sanitaires;
- Les EPI devront être disponibles pour les stages en zones rouges. Si non disponibles, le stage pourrait être annulé et repris lorsque les EPI seront disponibles;
- Un stage individuel en zone rouge est possible pour les apprenants ayant complété au moins 50% du cursus académique (notion de sénior vs junior hors médical);
- Le respect des normes en vigueur et sujettes à changements pour les déplacements entre zones rouges et vertes : Actuellement, il n'est pas permis aux apprenants ou aux superviseurs de passer d'une zone rouge à une zone verte dans la même journée;
- Les maisons d'enseignement s'assurent que les apprenants ne présentent aucun symptôme de la COVID-19 avant de se présenter en stage (formulaire de déclaration obligatoire complété et signé par l'apprenant à la Maison d'enseignement et remis en arrivant au CISSS au superviseur);
- Il n'y a pas de dépistage systématique des stagiaires. Par ailleurs, dès apparition de symptômes, l'apprenant ne doit pas se présenter et doit se faire dépister; l'apprenant doit prendre sa température de façon quotidienne, avant de se présenter en stage;
- L'apprenant, qui est aussi à l'emploi dans le réseau de la santé, doit obligatoirement aviser le gestionnaire de son milieu de stage si ses déplacements entre son milieu de stage et son lieu de travail présentent des risques de transmission du virus. La maison d'enseignement devra envisager de modifier l'attribution du stage;
- S'assurer que les superviseurs sont capables d'intégrer à leurs tâches actuelles une supervision adéquate (PCI, EPI, technologies alternatives, etc.);
- Toutes ces mesures sont sujettes à changement sans préavis, notamment un en cas de seconde vague et d'un possible délestage du personnel au sein du CISSS.

CONSIGNES POUR LES STAGIAIRES AU CISSS DE LAVAL

ON SE PROTÈGE!



Toussez dans votre coude



Jetez vos mouchoirs



Lavez vos mains



Gardez vos distances
1 à 2 mètres

Québec.ca/coronavirus
Sans frais : 1 877 644-4545

Votre gouvernement Québec

Conditions générales à respecter

Suivre les [consignes émises au CISSS de Laval](#) pour éviter la transmission de la COVID-19

Mesures sanitaires universelles

- Hygiène des mains; étiquette respiratoire; port du masque; distanciation physique de 2 mètres avec les collègues, les superviseurs, le personnel, etc.
- Port de la protection oculaire dans les installations hospitalières, les CHSLD, les RPA les RI-RTF et les sites non traditionnels [selon les règles en vigueur](#) au CISSS de Laval.
- Respect des règles d'isolement lors de transfert entre les zones.

Formation

Suivre les [formations EPI proposées par le CISSS de Laval](#) sur place et en ligne.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Utilisation d'ÉPI est recommandée dans les situations cliniques et dans des situations d'enseignement où la distanciation de 2 mètres n'est pas possible.

Surveillance étroite des symptômes de la COVID-19

Compléter et signer le [formulaire d'engagement du CISSS de Laval](#);
Aviser votre superviseur et la maison d'enseignement dès l'apparition de symptômes (fièvre, toux, fatigue extrême. Autres symptômes possibles : douleurs musculaires, maux de tête, perte d'appétit; mal de gorge; diarrhée; perte d'odorat) et ne pas se présenter en stage. Procéder à un test de dépistage le plus rapidement possible lorsqu'un doute clinique persiste. Appeler le poste 24632 ou visiter le site [Laval en santé](#) pour connaître les lieux de dépistage sans Rendez-vous. Pour toute autre question, communiquer avec le [Service de santé du CISSS de Laval](#).

Si dépistage avec résultat négatif attendre l'absence de symptômes avant de retourner en stage : respects des [politiques en vigueur](#) dans l'établissement.

Dépistage avec résultat positif : informer immédiatement votre superviseur, votre milieu de stage et votre médecin traitant. Respecter les [directives d'autosoins](#) et d'isolement pendant la durée de la maladie et le retour éventuel en stage.

Isolement

En tout temps : s'isoler en cas d'apparition de symptômes, d'une confirmation de diagnostic de COVID-19, d'une suspicion ou d'un contact étroit avec un cas confirmé. Se référer aux consignes émises par la santé publique.

Avant un stage en région : Isolement de 14 jours en cas de déplacement d'une région chaude à froide. La période d'isolement peut être au début de la période de stage ou à la fin de la période précédente ou se répartir sur deux périodes de stage successives. L'isolement peut se dérouler en région froide, en région chaude, pourvu que des mesures strictes d'isolement soient appliquées.

Modalités technologiques

Les stagiaires et superviseurs n'amènent aucun effet personnel sur les unités de soins. Les versions numériques des outils d'apprentissage sont favorisées.

MESURES APPLIQUÉES PAR LE CISSS DE LAVAL

Conditions générales à respecter Suivre les [consignes émises au CISSS de Laval](#) pour éviter la transmission de la COVID-19

Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir en début du stage, à tous les stagiaires, une formation PCI. • Informer des consignes d'isolement et de mesures universelles émises par l'INSPQ et faire des rappels fréquents des consignes durant le stage. • Un calendrier de formation sur le port des EPI est établi afin d'assurer une offre de formation au jour 1 du stage avec un coach EPI. • Le CISSS de Laval communique aux maisons d'enseignement la procédure de formation.
Accompagnement et surveillance	Tout au long du stage, assurer une surveillance régulière et un soutien concernant la PCI.
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	Rendre accessible le ÉPI aux stagiaires au besoin, rappeler et surveiller la bonne utilisation de ceux-ci.
Mesures universelles	Suivi étroit et validation de l'application adéquate des mesures universelles.
Espaces physiques appropriés	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un environnement physique qui favorise la distanciation physique; • Permettre des groupes de 3 ou 4 apprenants en unité de soins (mesure sujette à changement selon l'évolution de la pandémie); • Privilégier les alternatives aux activités en personne (télémedecine, visioconférence pour la supervision); • Assurer une gestion sécuritaire des casiers.
Surveillance étroite des symptômes de la COVID-19	Pour le dépistage, les stagiaires sont priorisés au même titre que les travailleurs du CISSS de Laval.
Organisation des stages	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des horaires : favoriser des groupes stables de stagiaires en formant des équipes maintenues dans le temps; • Périodes de stages : Répartir les périodes de stages journée / semaine (soir/nuit et fin de semaine) pour diminuer la taille des équipes présentes; • S'entendre avec les maisons d'enseignement pour un aménagement possible des horaires (fins de semaine, jour-soir-nuit, diminuer la durée des stages si possible, etc.).
Stagiaires avec conditions de santé à risque	Suivre les recommandations de l'INSPQ relativement aux stagiaires qui ont des conditions de santé à risque quant à leur accès aux zones rouges ou l'exposition à des cas de COVID-19 suspectés.
Limitation des contacts avec des patients atteints de COVID-19	<p>Limiter l'exposition des stagiaires aux patients atteints de COVID-19. Privilégier l'examen de ces patients par la personne la plus expérimentée (ex. : médecin-patron, résident sénior, junior). Les stagiaires les plus juniors, comme les externes en médecine, ne doivent pas être en contact avec les patients atteints de COVID-19;</p> <p>Pour les stages non médicaux, seuls les stages individuels d'étudiants ayant complété plus de 50% du cursus académique sont permis en zone rouge.</p>
Modalités technologiques	<p>Favoriser l'accès aux plateformes technologiques pour réaliser le plus possible d'activités de supervision à distance (Teams, React, Zoom ou autres). Lorsque possible, fournir un accès Internet adéquat aux stagiaires. Fournir un accès à distance si nécessaire.</p> <p>Favoriser pour les superviseurs les discussions et les activités d'enseignement à distance (ex. : visioconférence, téléconsultation).</p>

MESURES APPLIQUÉES PAR LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Conditions générales à respecter

Suivre les [consignes émises au CISSS de Laval](#) pour éviter la transmission de la COVID-19

<p>Méthodes alternatives d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la tenue des cours et des différentes activités d'enseignement de manière virtuelle par le déploiement de la visioconférence et la télémédecine; • En collaboration avec le milieu de stage, examiner les possibles aménagements de calendrier de stages, leur durée, leur horaire; • Respect des mesures en vigueur au CISSS de Laval concernant les déplacements d'une zone rouge à verte dans une même journée (actuellement interdit).
<p>Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les maisons d'enseignement préparent les étudiants adéquatement en les familiarisant avant le stage aux concepts théoriques de PCI et EPI en contexte de pandémie.
<p>Évaluation des compétences</p>	<p>Assurer que l'évaluation de stage puisse être basée sur l'atteinte des objectifs du stage et des compétences visées, et pas seulement sur un critère de durée du stage.</p>
<p>Soutien psychologique</p>	<p>Mettre en place et publiciser des ressources de soutien psychologique (ex. : groupes de discussion virtuels).</p>
<p>Présence et absence en cas de symptômes Covid-19</p>	<p>Sensibiliser les stagiaires à l'importance de ne pas se présenter au milieu de stage en présence de symptômes de la COVID-19 (Fièvre, toux, fatigue extrême; Autres symptômes possibles : douleurs musculaires, maux de tête, importante perte d'appétit; mal de gorge; diarrhée; perte odorat), rassurer les stagiaires et atténuer les conséquences de cette absence sur leur parcours académique;</p> <p>Faire compléter et signer le formulaire d'engagement du CISSS de Laval et demander au stagiaire de le remettre le premier jour de stage au superviseur du CISSS de Laval;</p> <p>Si possible, acheminer au responsable de la coordination des stages la liste des stagiaires et des superviseurs ainsi que leurs historiques de mobilisation dans le réseau de santé depuis les 14 derniers jours.</p>
<p>Gestion de l'absentéisme</p>	<p>Développer des alternatives pour permettre l'apprentissage pendant un isolement. Moins il y a de contraintes pour les stagiaires en isolement, moins ils seront susceptibles de dissimuler leurs symptômes. Alternativement, prévoir des moments pour la reprise des stages à l'intérieur des différents quarts de travail offrant de la supervision en assumant qu'une partie significative des stagiaires pourrait vivre un isolement dans la prochaine année.</p>
<p>Multiplés sites de stage (plusieurs installations)</p>	<p>Les déplacements d'un site de stage à un autre doivent être limités, et interdits dans une même journée entre une zone rouge et verte selon les règles en vigueur au CISSS de Laval. Après avoir été dans une installation rouge (ex. : CHSLD avec plusieurs cas de COVID-19), le stagiaire doit respecter les mesures universelles, distanciation, etc., surveiller ses symptômes et prendre sa température de façon quotidienne pour toute la durée du stage. Aucun isolement n'est requis pour le stagiaire provenant d'une installation rouge si le port de l'équipement de protection individuel recommandé était adéquat.</p>
<p>Organisation des stages</p>	<p>Ajuster les demandes de stage à 3 ou 4 étudiants/groupe sur les unités de soins et selon un calendrier flexible qui inclut les fins de semaine (mesure sujette à changement selon l'évolution de la pandémie).</p> <p>Démontrer de la flexibilité en cas de la possibilité de milieu de stage compensatoire suggéré par le CISSS et ajuster au besoin les objectifs d'apprentissage du stage le cas échéant.</p> <p>Les maisons d'enseignement favorisent l'attribution des places de stages à Laval des employés du CISSS de Laval et ce, afin d'éviter la mobilisation de l'employé d'un CISSS à l'autre.</p>

CONSIGNES AUX SUPERVISEURS

Conditions générales à respecter **Suivre les [consignes émises au CISSS de Laval](#) pour éviter la transmission de la COVID-19**

<i>Exemplarité</i>	Donner l'exemple en ce qui concerne l'application des mesures universelles, la distanciation physique, la surveillance des symptômes et l'isolement.
<i>Formation</i>	Avoir suivi une formation PCI; S'assurer que leur stagiaire respecte les mesures sanitaires et de PCI.
<i>Équipement de protection individuelle (ÉPI)</i>	Rendre accessible les ÉPI aux stagiaires lorsque nécessaire. Rappeler et surveiller la bonne utilisation de ceux-ci.
<i>Mesures universelles</i>	Validation de l'application adéquate des mesures universelles.
<i>Présence et absence en cas de symptômes Covid-19</i>	S'assurer que les stagiaires qui présentent des symptômes de la COVID-19 ne se présentent pas en milieu de stage et se fassent dépister. Recevoir le formulaire d'engagement signé par le stagiaire le premier jour de stage et le conserver dans son dossier. Si le stagiaire déclare travailler dans une autre installation du Réseau de la santé et des services sociaux, s'assurer qu'il ne travaille pas en zone rouge. Si oui, mettre en application les règles de multiples sites en vigueur.
<i>Multiple sites de stage (plusieurs installations)</i>	Les déplacements d'un site de stage à un autre doivent être limités, et interdits dans une même journée entre une zone rouge et verte selon les règles en vigueur au CISSS de Laval. Après avoir été dans une installation rouge (ex. : CHSLD avec plusieurs cas de COVID-19), le stagiaire doit respecter les mesures universelles, distanciation, etc., surveiller ses symptômes et prendre sa température de façon quotidienne pour toute la durée du stage. Aucun isolement n'est requis pour le stagiaire provenant d'une installation rouge si le port de l'équipement de protection individuel recommandé était adéquat.
<i>Limiter l'exposition aux patients atteints de la COVID-19</i>	Limiter l'exposition des stagiaires aux patients atteints de COVID-19 confirmée, que ce soit en consultation ou sur les unités de soins, lorsque possible. L'examen de ces patients devrait être effectué par la personne la plus expérimentée (ex. : médecin-patron, résident sénior, résident junior). Pour les stagiaires les plus juniors, comme les externes en médecine, le superviseur devrait orienter l'atteinte des objectifs de stage en minimisant les risques d'infection. Les externes en médecine ne doivent pas être en contact avec les patients atteints de COVID-19. Pour les stages non médicaux, seuls les stages individuels d'étudiants ayant complété plus de 50% du cursus académique sont permis en zone rouge.
<i>Modalités technologiques</i>	Favoriser pour les superviseurs les discussions et activités d'enseignement à distance (ex. : visioconférence, téléconsultation), grâce aux plateformes technologiques disponibles (Teams, React, Zoom ou autres). Favoriser la consultation de ressources académiques informatiques afin de limiter les effets personnels sur les lieux de stage (livre de référence, cahier de notes).